



Par : Pier-Luc Chouinard

## Conférence « Criminalisation de l'exposition au VIH : un état des lieux. »

L'actualité a la particularité de varier dans l'espace temps ; ce qui faisait la une hier ne le fera probablement pas aujourd'hui ni demain. Elle se situe dans le « ici et maintenant », selon les inquiétudes ou intérêts de la population ou d'une part de celle-ci. Toutefois, les nouvelles qui composent l'actualité sèment des graines dans les consciences, graines germant souvent bien après qu'elles furent plantées.

Le cas de Steve Byron en est un exemple. Si les nouvelles entourant cette affaire se font plus rares dans les actualités d'après temps des fêtes, la présence d'un sentiment d'inquiétude demeura chez plusieurs personnes rencontrées au MIELS, tant au secteur Entraide, qu'à l'HMS ou à la Prévention. Dans le but d'informer et rassurer les gens sur la problématique de la criminalisation de l'exposition au VIH, une conférence sur le sujet fut organisée le mardi 18 janvier 2011 à l'Université Laval.

La conférence se divisa en deux parties. La première fut offerte par l'humble écrivain de cet article et se voulait un rappel des principaux modes de transmission du VIH (liquides, muqueuses, pratiques sexuelles, etc.). Une attention accrue fut accordée au concept de la charge virale, particulièrement à la diminution des risques de transmission du virus si celle-ci est indétectable.

M<sup>e</sup> Stéphanie Claivaz-Loranger, avocate spécialisée sur la question du droit criminel entourant le VIH, prit le relai par la suite. Maîtrisant indiscutablement son sujet, elle aborda sa présentation sous trois fronts, soit les poursuites au Canada, des explications concernant le droit canadien ainsi que la situation à l'étranger.

Au Canada, la loi permet qu'une PVVIH soit poursuivie pour ne pas avoir divulgué son statut sérologique avant une activité comportant un risque important de transmission du VIH, que la transmission réelle du virus eut lieu ou non. Comme le souligna M<sup>e</sup> Claivaz-Loranger, le problème majeur réside dans l'absence d'une définition claire de « risque important » actuellement. Si les pénétrations anales et vaginales non-protégées entrent certainement dans cette catégorie, la loi canadienne n'a malheureusement pas encore statué sur le risque relié à d'autres pratiques sexuelles telles le sexe oral (fellation, cunnilingus, etc.) et la pénétration protégée (avec condom). La présence d'une charge virale indétectable chez une PVVIH ne fait pas encore l'unanimité devant la loi comme facteur diminuant le risque de transmission du virus. Lors de sa présentation, M<sup>e</sup> Claivaz-Loranger déplora grandement ce manque de directives claires laissant place à une trop grande interprétation de la part des juges canadiens.

C'est avec une grande ouverture et beaucoup de justesse que M<sup>e</sup> Claivaz-Loranger répondit aux nombreuses questions et inquiétudes de l'auditoire. Bien que cet article ne permette malheureusement pas un approfondissement majeur du contenu de la conférence, vous pouvez rejoindre par téléphone le service VIH Info Droits de la COCQ-SIDA au 1-866-535-0481 (numéro sans frais) ou encore par courriel à [vih-infodroits@cocqsida.com](mailto:vih-infodroits@cocqsida.com).

N'oubliez jamais que la prévention est une responsabilité partagée entre vous et votre/vos partenaire(s). Vous êtes autant responsables de votre santé que de celle de l'autre qu'il l'est de la sienne et de la vôtre. Une ITSS (Infection Transmissible Sexuellement ou par le Sang) ou une co-infection au VIH peuvent s'éviter aisément. Si vous avez des questions concernant les risques de transmission du VIH, les pratiques sécuritaires ou le dévoilement du statut sérologique, n'hésitez pas à contacter Pier-Luc Chouinard, coordonnateur du secteur Prévention au 418-649-1720 poste 209 ou [prevention@miels.org](mailto:prevention@miels.org), ou Sonia Blouin, coordonnatrice du secteur Entraide au 418-649-1720 poste 202 ou [maintien@miels.org](mailto:maintien@miels.org).

Merci de votre lecture,  
Pier-Luc Chouinard, coordonnateur du secteur Prévention du MIELS-Québec